



Conseil Municipal du 2 juin 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/45

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM, Steve IDJAKIREN, Roxane AVELOT, Grégory BENOIT, Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Christian TETARD, Julia NOJAC, Jean DECROIX, Laure FENOT-TETARD, Olivier MOULIN, Valérie THEVOT, Benoist ERAVILLE, Judith FOHRER, Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BUIRON par Carole BERGER-JACOB
Patricia LESAGE par Steve IDJAKIREN
Alaine HOUREZ par Bernadette VOOGSGERD
Chimina NEGLOKPE par Catherine GUALIM
Nicolas TURLAN par Jean DECROIX

Catherine GUALIM a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - COMPOSITION

Vu l'article 1650 du Code général des impôts relatif à l'institution d'une commission Communale des Impôts Directs,

Considérant qu'il est institué dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Considérant que la CCID est présidée par le Maire et composée de 8 membres titulaires et 8 Membres suppléants,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions légales dressée par le Conseil municipal,

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité Française ou ressortissants d'un

Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées,

Considérant que les membres de la CCID sont élus pour la durée du mandat municipal,

Considérant la nécessité de désigner 16 membres titulaires et 16 membres suppléants pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs,

Après en avoir délibéré, à la majorité (22 voix pour - 5 voix contre : Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Mikel CIORDIA, Céline RICHARD, Céline NEIVA-LEAL).

VALIDE la liste suivante désignant les contribuables parmi lesquels Monsieur le Directeur des Services Fiscaux désignera les membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires	Suppléants
Stéphane JOLLY	Didier THIRANOS
Raphaël TANGUY	Jean DECROIX
Claude TISSOT	Patrice JACQUET
Jean-Michel GARROY	Roger VIALLET
Florian LE LOIRE	Sarah POULAIN
Philippe BUIRON	Roxane AVELOT
Hella BEN CHAABANE	Patricia LESAGE
Laurent PRIGENT	Bernard BOUTIN
André BOURDON	Bernard CHADEBEC
Jean-Louis DESSUCHE	Alaine HOUREZ
Christian THEVENY	Chimina NEGLOKPE
Grégory BENOIT	Benoist ERAVILLE
Christian TETARD	Catherine GUALIM
Marie-José DASSONVILLE	Judith FOHRER
Eric DELOUCHE	Laure FENOT TETARD
Steve IDJAKIREN	Olivier MOULIN

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Philippe AUDEBERT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 9/6/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 9/6/2026.

La Secrétaire de Séance


Catherine GUALIM